



Assemblée générale

Distr. générale
11 octobre 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 110 de l'ordre du jour
Prévention du crime et justice pénale

Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants

Rapport du Secrétaire général*

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	2
II. Activités menées au titre du programme	5–18	2
A. Conseil d'administration	5	2
B. Direction générale et administration	6–9	2
C. Activités dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale	10–16	3
1. Extradition et entraide judiciaire en Afrique	11	3
2. Trafic d'armes à feu et de munitions en Afrique	12–16	3
D. Autres activités	17–18	4
III. Coopération et partenariats internationaux	19–21	4
IV. Financement et appui	22–28	5
A. Contributions des États membres	23	5
B. Organisation des Nations Unies	24	5
C. Dons destinés au financement de projets	25	5
D. Autres recettes	26–28	5
V. Stratégies visant à assurer la survie de l'Institut	29–36	6

* Document soumis sans la note explicative demandée par la résolution 54/248 de l'Assemblée générale.



I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi conformément à la résolution 55/62 de l'Assemblée générale, en date du 4 décembre 2000, en vue d'actualiser les informations présentées dans le rapport dont l'Assemblée générale a été saisie à sa cinquante-cinquième session. Il rend essentiellement compte des activités menées par l'Institut africain pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (UNAFRI), de ses opérations et de son financement, et contient également des propositions tendant à doter l'Institut de moyens accrus pour exécuter ses programmes et activités visant à renforcer les mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux de prévention du crime et de justice pénale.

2. L'Afrique n'a pas été épargnée par la montée croissante de la criminalité de type traditionnel ou non, tant au niveau national que transnational. La prolifération des armes légères illicites, allant de pair avec les troubles civils et l'insécurité, ne cesse de faire des ravages dans de nombreuses parties du continent. Le trafic des drogues, la corruption et d'autres formes de criminalité transnationale, en particulier le crime organisé, demeurent au nombre des principaux problèmes auxquels il convient de s'attaquer. Cet état de fait bloque tout progrès social, paralyse l'administration de la justice pénale et met à rude épreuve la capacité des pays de faire face à ces problèmes. Il est donc impératif d'adopter des stratégies efficaces de prévention du crime en Afrique et de promouvoir la formation et l'équipement appropriés des services de répression et de l'appareil judiciaire dans les États africains, ainsi que de mener des activités de recherche appropriées de sorte que ces États puissent prendre des décisions avisées. Compte tenu de la dimension transnationale de la criminalité, une coopération dans le domaine de la prévention du crime s'impose à l'échelle régionale et sous-régionale.

3. En 2000 et 2001, l'Institut a continué de bénéficier de l'appui politique de ses États membres, de son Conseil d'administration, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de l'Assemblée générale. Grâce à la subvention versée par l'Assemblée générale, il a pu rétablir les postes d'administrateur qui avaient été gelés et exécuter ainsi les activités prévues.

4. La situation financière de l'Institut, toutefois, reste précaire, ce qui nuit à son aptitude à fournir des

services complets et efficaces aux États africains, conformément à son mandat. En dépit des efforts soutenus qu'il a déployés pour mobiliser les États membres afin qu'ils s'acquittent de leurs contributions, l'Institut n'a recueilli que des fonds négligeables. Il a néanmoins continué, dans la limite des ressources disponibles, d'exécuter au profit des pays africains certains grands programmes dans le domaine de la prévention du crime et de la lutte contre la criminalité.

II. Activités menées au titre du programme

A. Conseil d'administration

5. La septième session ordinaire du Conseil d'administration de l'Institut est prévue pour le dernier trimestre de 2001. Cela étant, l'Institut met actuellement en application le programme de travail et les décisions adoptées lors de la sixième session ordinaire du Conseil d'administration, en collaboration étroite avec le Président du Conseil.

B. Direction générale et administration

6. L'Institut a coordonné les activités et a lancé une action concertée dans le cadre de ses programmes de formation, de recherche, d'information et de documentation. À cet égard, il a mené à bien une étude régionale sur le trafic d'armes à feu en Afrique, à laquelle ont participé 24 pays africains (Afrique du Sud, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Comores, Érythrée, Guinée, Kenya, Libéria, Madagascar, Mozambique, Namibie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Seychelles, Swaziland, Tchad, Zambie et Zimbabwe) et qui s'est conclue par la tenue d'un atelier régional africain sur le trafic d'armes à feu en Afrique, tenu à Kampala (Ouganda), du 11 au 13 juin 2001. Les participants à cet atelier ont analysé les données collectées en vue de mettre au point un plan d'action.

7. Des propositions de projet, pour lesquelles l'Institut recherche un financement, ont été élaborées sur les thèmes suivants : traite des femmes et des enfants, sectes et criminalité, conditions de détention et droits de l'homme, criminalité et sida, justice pour mineurs, règlement des différends, justice populaire,

banque de données sur la criminalité et renforcement des capacités institutionnelles de l'UNAFRI. L'Institut recherche actuellement des organismes susceptibles de coparrainer ces projets qui tiennent compte des priorités énoncées dans le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et des besoins de ses États membres.

8. Pendant la période considérée, toutes les activités de l'Institut ayant reçu un financement ont été exécutées dans les délais fixés mais néanmoins de manière limitée, en raison de ses difficultés financières. Suite à la décision prise par l'Assemblée générale d'augmenter le montant de la subvention versée à l'Institut pour lui permettre de pourvoir les postes d'administrateur jusqu'alors gelés (formation, recherche et information, documentation), des fonctionnaires ont été recrutés et sont à présent en fonctions, renforçant ainsi la capacité opérationnelle de l'Institut.

9. Le Gouvernement du pays hôte a continué d'être d'une aide précieuse. Il a facilité de multiples manières l'exécution harmonieuse des activités de l'Institut et s'est efforcé de renforcer l'appui politique en faveur de l'Institut dans la région et au-delà.

C. Activités dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale

10. L'Institut a fonctionné en deçà de ses capacités optimales en raison de ses difficultés financières dues au non-paiement par les États membres de leurs contributions annuelles. Les projets ont été essentiellement exécutés grâce à l'aide financière accordée par les Départements d'État et de la justice des États-Unis.

1. Extradition et entraide judiciaire en Afrique

11. Pour donner suite à la phase finale du présent projet, entreprise dans le cadre des activités régulières de coopération technique menées en partenariat avec les Départements d'État et de la justice des États-Unis, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à sa soixante-douzième session ordinaire, tenue à Lomé (Togo), du 4 au 6 juillet 2000, a, dans sa décision CM/Dec.540(LXXII)/Rev.1, demandé au Secrétaire général de l'OUA d'organiser une réunion rassemblant les ministres africains de la

justice et des experts juridiques en vue d'examiner a) le projet de convention africaine sur l'extradition et b) le projet de convention africaine sur l'entraide judiciaire en matière pénale, qui devront ensuite être soumis au Sommet de l'OUA. La Réunion d'experts juridiques organisée à Addis-Abeba (Éthiopie) du 2 au 6 avril 2001, avec la participation de l'Institut qui a mis ses services à sa disposition, a approuvé le projet de convention sur l'extradition, qui doit à présent être examiné et approuvé par la Réunion des ministres de la justice, puis par le Conseil des ministres en février 2002, en vue de son adoption finale par le prochain sommet de l'OUA prévu en juillet 2002. Le projet de convention sur l'entraide judiciaire fera l'objet d'un examen lors d'une autre réunion d'experts juridiques et des ministres de la justice de l'OUA, avant d'être soumis au Conseil des ministres.

2. Trafic d'armes à feu et de munitions en Afrique

12. Le présent projet s'inscrit également dans le cadre des activités régulières de coopération technique menées en partenariat avec le Gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire de son Département d'État. La deuxième phase du projet – collecte et analyse des données et établissement du rapport – s'est achevée en mai 2001.

13. La troisième phase du projet consistait à organiser un atelier consacré au trafic d'armes à feu en Afrique, qui s'est tenu à Kampala du 11 au 13 juin 2001, et a rassemblé 31 représentants gouvernementaux de haut niveau de 25 pays africains, qui ont analysé cette étude et ont estimé qu'elle était très utile et répondait à leurs besoins. Les participants ont en outre approuvé la proposition tendant à créer un centre sur les armes à feu.

14. Comme suite à une demande émanant de l'atelier, l'Institut prépare une session de formation sur le trafic d'armes à feu en Afrique.

15. L'Institut a participé, en partenariat avec des groupements sous-régionaux d'États membres et en coopération étroite avec certains organismes concernés de la société civile, au lancement, à l'échelle sous-régionale, d'initiatives et d'actions prioritaires adoptées en vue de répondre aux préoccupations vitales des États en matière de sécurité, de mobiliser un appui et de trouver des moyens pratiques de faire face au problème de la prolifération, de la circulation et du

trafic illicites d'armes légères. L'Institut a fourni des experts pour les activités suivantes :

a) Une consultation internationale sur la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères, organisée à l'intention des secrétariats des organisations régionales africaines, des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, qui s'est tenue à Addis-Abeba, les 22 et 23 juin 2000;

b) Une réunion de suivi de la Déclaration de Nairobi (Kenya) sur le problème de la prolifération des armes légères illicites dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, consacrée à l'élaboration d'un programme d'action sous-régional destiné à lutter contre le problème de la prolifération illicite d'armes légères, qui s'est tenue à Nairobi, du 6 au 8 novembre 2000, et a rassemblé des hauts fonctionnaires et des représentants d'organismes exerçant des activités dans ce domaine;

c) Une réunion préparatoire d'experts gouvernementaux organisée en vue d'une réunion ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine consacrée à la prolifération, à la circulation et au trafic illicites d'armes légères, tenue à Bamako (Mali), du 27 au 29 novembre 2000;

d) Un séminaire sur le renforcement des moyens légaux de contrôle de la détention et du transfert d'armes légères dans la région des Grands Lacs et la corne de l'Afrique, tenu à Nairobi, les 12 et 13 février 2001. Ce séminaire, auquel ont participé des hauts fonctionnaires de 11 États membres de la sous-région, était organisé à l'intention des fonctionnaires de la police, des douanes et de l'immigration. Parmi les organismes coopérants, se trouvaient l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Institute for Security Studies de l'Afrique du Sud, le Security Research and Information Centre établi au Kenya, et Saferworld du Royaume-Uni. Ces organismes (l'UNAFRI fait partie du groupe) mènent des études, organisent des séminaires et des ateliers et offrent des services consultatifs;

e) Une réunion d'experts des organismes coopérants consacrée à l'élaboration d'un projet de protocole contre la prolifération, la circulation et le stockage illicites d'armes légères dans les pays de la région des Grands Lacs et de la corne de l'Afrique, tenue à Nairobi, le 23 mai 2001;

f) Un séminaire organisé par l'Organisation mondiale des douanes à l'intention des responsables des services douaniers d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe consacré à la lutte contre la criminalité organisée interréseaux, tenu à Nairobi, du 29 mai au 1er juin 2001.

16. L'Institut continue de rechercher des organismes susceptibles de parrainer sa proposition de projet portant sur des mesures destinées à lutter contre la corruption dans les pays d'Afrique de l'Ouest, qui sera cofinancé par le Gouvernement guinéen.

D. Autres activités

17. L'Institut a participé à plusieurs réunions et séminaires sous-régionaux, régionaux et internationaux organisés dans diverses régions du monde. Il a ainsi pu établir de nouveaux contacts, se faire mieux connaître, ainsi que sa mission et ses fonctions, et examiner des possibilités de financement.

18. Des fonctionnaires de l'Institut ont participé à titre d'experts à des séminaires et ateliers sur la criminalité et la justice, organisés à l'échelle locale, et ont apporté une assistance technique et un appui à des initiatives locales menées dans les domaines de la prévention du crime, du traitement des délinquants, y compris leur réinsertion sociale, du renforcement du respect des droits de l'homme et de la mise en place de services à vocation communautaire. Par ailleurs, en coopération avec des universités, l'Institut a mis au point des programmes d'études portant sur l'administration de la justice pénale et la recherche dans ce domaine.

III. Coopération et partenariats internationaux

19. L'Institut a continué de bénéficier d'une relation de travail étroite avec le Centre de prévention de la criminalité internationale du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat et d'autres entités affiliées au réseau du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. L'UNAFRI a également continué de participer aux réunions de coordination du réseau ainsi qu'à la Conférence annuelle du Conseil consultatif professionnel et scientifique international.

20. L'Institut a participé à un atelier sur la population carcérale organisé par le réseau, tenu à Vienne le 10 mai 2001, à la faveur duquel il a présenté un document sur les prisons en Afrique. Cet atelier a été organisé à l'occasion de la dixième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

21. De manière générale, l'Institut établit régulièrement des contacts et consolide ses liens avec des entités, des organismes et d'autres centres de formation et de recherche compétents en vue d'atteindre ses objectifs. À cet égard, l'Institut et le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique établi à Lomé examinent actuellement des domaines de coopération possibles et des dispositions qui pourraient être prises concernant le règlement des conflits et la prolifération des armes légères, ainsi que la criminalité et la sécurité.

IV. Financement et appui

22. Pour la période 2000-2001, le montant total des ressources de l'Institut est de 593 529,82 dollars. Il se compose : a) des quotes-parts des États membres (29 675,57 dollars); b) de la subvention versée par l'Organisation des Nations Unies pour 2000 (190 100 dollars); c) des dons versés au titre de projets (322 391,12 dollars); et d) des recettes provenant de la location d'une partie des bureaux et installations de l'Institut ainsi que des intérêts sur les capitaux de l'Institut (51 363,13 dollars).

A. Contributions des États membres

23. Le Kenya, l'Ouganda, le Soudan et la Tunisie ont versé leurs quotes-parts pour la période 2000-2001, soit 29 675,57 dollars. Le total des contributions non acquittées par les États membres est considérable. Au 31 juillet 2001, sur un total de 3 057 416 dollars de contributions dues pour la période allant de 1989 à 2001, 402 949,47 dollars seulement avaient été reçus, le solde non réglé s'élevant à 2 654 466,53 dollars. L'Institut a poursuivi ses efforts pour amener les États membres à s'acquitter de leurs contributions.

B. Organisation des Nations Unies

24. La subvention que l'Organisation des Nations Unies accorde régulièrement à l'Institut depuis

l'exercice 1992-1993 fournit à celui-ci une base financière fiable qui est essentielle à sa survie. L'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 54/249 du 23 décembre 1999, de porter à 380 300 dollars le montant de la subvention versée à l'Institut pour l'exercice biennal 2000-2001. Cette augmentation de 175 500 dollars a permis à l'Institut de rétablir les trois postes suivants : conseiller à la recherche et à l'élaboration de politiques, conseiller à la formation et conseiller à l'information et à la documentation, qui avaient été gelés en 1995, année où le PNUD avait cessé de financer l'Institut. Grâce à cette subvention, l'Institut a pu payer les traitements du Directeur, du Directeur adjoint, du Conseiller à la recherche, du Conseiller à la formation, du Conseiller à l'information et à la documentation et du fonctionnaire d'administration et des finances, et couvrir d'autres dépenses administratives durant l'exercice biennal 2000-2001.

C. Dons destinés au financement de projets

25. L'Institut a continué de gérer les dons consentis au titre des deux projets financés par le Gouvernement des États-Unis. La phase finale du projet sur l'extradition et l'entraide judiciaire s'est achevée comme prévu en novembre 1999. Cela étant, l'Institut a commencé à utiliser le solde de 75 821,51 dollars affecté au projet sur l'extradition en vue d'actualiser régulièrement la base de données et d'assurer le suivi des réunions d'experts juridiques et de ministres organisées par l'OUA dans le cadre de son examen des projets de conventions africaines sur l'extradition et l'entraide judiciaire. En ce qui concerne le projet sur le trafic d'armes à feu en Afrique, l'Institut disposait, au début de 2000, d'un solde de 246 586,61 dollars, grâce auquel il a pu organiser une réunion de groupe d'experts en janvier 2000 et réaliser une étude régionale, suivie en juin 2001 d'un atelier régional destiné à examiner les résultats de l'étude et à élaborer des propositions concrètes concernant la création d'un centre africain sur les armes à feu.

D. Autres recettes

26. L'Institut a continué de louer ses locaux afin de générer des recettes qui ont servi à financer les

dépenses d'administration. Cette initiative a produit 51 363,13 dollars de recettes.

27. À sa sixième session ordinaire qui s'est tenue à Kampala les 29 et 30 mai 2000, le Conseil d'administration a remercié l'Assemblée générale de sa subvention à l'UNAFRI et a constaté avec gratitude que l'Assemblée demeurait une source fiable de financement. Il a observé que les barèmes des traitements avaient été établis à sa session d'inauguration tenue en juin 1989 et qu'il conviendrait de les réviser pour les harmoniser avec ceux d'autres organismes régionaux analogues afin que l'UNAFRI puisse attirer et retenir des personnes compétentes. Le Conseil a demandé au secrétariat de l'Institut d'élaborer un document sur les émoluments et autres avantages à l'intention du personnel, qu'il devrait lui soumettre à la prochaine session.

28. Le secrétariat de l'Institut soumettra au Conseil un document sur les émoluments et autres avantages à l'intention du personnel à sa prochaine session prévue au dernier trimestre de 2001.

V. Stratégies visant à assurer la survie de l'Institut

29. Dans sa résolution 55/62, l'Assemblée générale a félicité l'Institut des efforts qu'ils déploie pour promouvoir et coordonner les activités régionales de coopération technique ayant trait aux systèmes de prévention du crime et de justice pénale en Afrique. Elle a, par la même occasion, prié le Secrétaire général d'intensifier ses efforts pour mobiliser tous les organismes compétents des Nations Unies afin qu'ils apportent à l'Institut un soutien financier et technique, et de lui faire des propositions concrètes, concernant notamment le recrutement d'administrateurs supplémentaires, en vue du renforcement des programmes et activités de l'Institut, ainsi que de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-sixième session.

30. Comme suite à la demande formulée dans la résolution, le Centre de prévention de la criminalité internationale du Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime du Secrétariat et la Commission économique pour l'Afrique ont redoublé d'efforts pour mobiliser les organismes des Nations Unies afin qu'ils apportent à l'UNAFRI le soutien financier et technique nécessaire pour qu'il continue d'exercer ses activités et de jouer un rôle dynamique.

Le Centre et la Commission ont en outre continué d'apporter dans la mesure du possible un appui technique pour faciliter le bon fonctionnement de l'Institut, compte tenu de ses difficultés financières. Par ailleurs, en consultation avec le Centre, l'Institut a établi des relations utiles et constructives avec le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) à son siège à New York et son fonds d'affection spéciale par thème également établi au siège, ainsi qu'avec le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, en vue d'examiner des domaines se prêtant à une coopération technique. À cet égard, des consultations de suivi ont été engagées en vue de définir des domaines d'activité précis et ciblés pouvant faire l'objet d'une coopération en partenariat mixte s'inscrivant dans le cadre des programmes menés par ces organismes. De même, étant donné que la criminalité est un des obstacles majeurs qui entravent le développement durable, l'Institut envisage de poursuivre sa coopération avec la Commission régionale pour l'Afrique dans le cadre du programme de coopération régionale de la Commission en faveur du développement. Cela dit, il est vraisemblable qu'au cours de 2002, ces consultations régulières déboucheront sur des résultats concrets.

31. À l'heure actuelle, l'UNAFRI envisage avec le Centre de prévention de la criminalité internationale des moyens de développer une coopération efficace avec le Bureau pour le contrôle des drogues et la prévention du crime dans le cadre de la stratégie qu'il mène en faveur de l'Afrique, en renforçant le rôle que l'Institut peut jouer à cet égard. L'Institut étudie également la possibilité d'établir une coopération étroite avec l'UNICEF en vue de jouer un rôle de sensibilisation plus actif dans le domaine de la justice pour mineurs en se fondant sur les règles et les normes établies par l'ONU dans ce domaine. Il sera également indispensable, pour assurer la survie de l'Institut, de renforcer les liens de coopération avec le Centre de prévention de la criminalité internationale en vue d'encourager l'application des recommandations et des décisions prises par les organes directeurs et de faciliter l'exécution des projets d'assistance technique.

32. Par ailleurs, l'UNAFRI a poursuivi l'élaboration de divers projets initialement conçus dans l'optique d'un financement par les organismes des Nations Unies et d'autres organismes donateurs, qui portent sur les domaines d'activité suivants : conditions de détention

et droits de l'homme; criminalité et sida; justice pour mineurs; règlement des conflits; administration publique; criminalité et justice; enquêtes sur les persécutions; traite des femmes et des enfants; suivi des questions touchant aux armes illicites et au recrutement d'enfants en ce qui a trait en particulier à la justice et à la réconciliation; développement durable et criminalité.

33. Il convient en outre d'indiquer que durant la période considérée, l'Institut a redoublé d'efforts pour mobiliser les ressources voulues pour se doter de moyens accrus et devenir ainsi un mécanisme viable capable d'apporter une assistance aux pays africains en temps opportun. Les nombreuses initiatives et projets auxquels l'Institut a participé témoignent de son approche intégrée de la sécurité, du développement et de la gestion des conflits aux niveaux sous-régional et régional.

34. À titre d'exemple, le succès du projet sur le trafic d'armes à feu en Afrique de l'Institut a attiré l'attention de nombreux organismes sur le rôle central qu'il joue en fournissant des services de recherche et un savoir-faire utiles pour lutter contre le problème de la prolifération et de la circulation des armes légères. On peut également se féliciter à ce sujet des liens établis avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, qui laissent espérer une coopération future dans ce domaine et l'exécution d'activités conjointes. À cet égard, le Centre et l'Institut ont organisé à Nairobi, en juillet 2001, un atelier associant d'autres acteurs importants, qui était consacré à l'adoption d'un programme de formation de formateurs portant sur la maîtrise des armes légères dans la région des Grands Lacs et dans la corne de l'Afrique.

35. De plus, l'Institut a entrepris un examen réaliste de son organisation interne dans le but d'améliorer son efficacité en tant que prestataire spécialisé de services régionaux. À cette fin, un plan comportant une stratégie à moyen terme et un plan de travail pour la période 2001-2004 axés sur des domaines d'activité prioritaires ciblés et sur des objectifs stratégiques réalisables est en cours d'élaboration à l'intention des États membres de la région de l'Afrique. Il reste à espérer qu'en exécutant ce plan stratégique, l'Institut recevra non seulement un appui accru de la part de ses États membres, mais qu'il saura également tenir les promesses faites et répondre aux attentes qui ont mené à sa création.

36. À cet égard, il convient en outre de souligner que l'Assemblée générale a réaffirmé la nécessité de rendre l'Institut mieux à même de soutenir les mécanismes dont disposent les pays africains en matière de prévention du crime et de justice pénale. Ainsi, pour que l'Institut puisse continuer d'offrir ses services aux États membres de la région de l'Afrique, il aura besoin d'une assise financière plus stable pour pouvoir enfin cesser de pâtir d'un manque de moyens.